



Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics P.A.V.E

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20230706-084-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

Éléments réglementaires

- o « la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur inter modalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite »
- o Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire de la commune. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est approuvé par délibération du conseil municipal.

Les voiries de la ville de Nangis présentent un nombre conséquent d'obstacles qui nuisent à l'accessibilité de ces espaces pour l'ensemble des usagers. La configuration globale de la commune est assez homogène, si bien que les mêmes obstacles se répètent couramment sur l'ensemble des itinéraires.

Cependant, les voies principales, identifiées comme liaisons entre secteurs, présentent un nombre restreint d'obstacles en comparaison des autres voies de la commune. Il sera important de rendre accessible cet axe depuis les voies secondaires qui se ramifient en proposant des itinéraires accessibles par le plus grand nombre.

Au contraire, de nombreuses voies secondaires et résidentielles n'offrent pas de cheminement réglementaire, le plus souvent en raison de leur configuration avec des alignements d'arbres de chaque côté de la voie qui limitent la largeur de passage sur des trottoirs souvent non revêtus.

L'accessibilité des espaces piétons est entravée par le stationnement des véhicules au niveau des cheminements, et ce à l'échelle de la commune entière.

Synthèse du diagnostic

Les 5 enjeux de la mise en accessibilité

Assurer une accessibilité continue tout au long de la chaîne de déplacement

Assurer un confort d'utilisation pour tous les usagers
Assurer un partage de l'espace entre les différentes catégories d'usagers

Concilier les attentes et les besoins des différentes catégories de déficiences

Inscrire l'accessibilité dans la durée

Programmation 2023

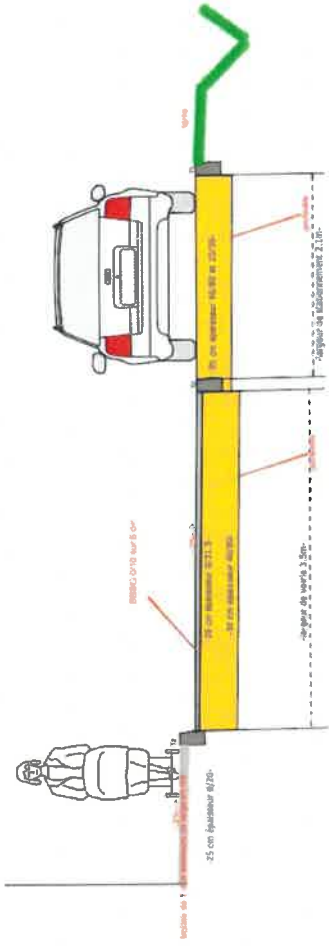
Chemin de la Gare



1/40

PROFIL TYPE

COUPE TRANSVERSALE TYPE CHEMIN DE LA GARE



Rue de la Bertauche

Revêtement à reprendre et largeur du trottoir insuffisante

Aménagement d'un passage piéton avec bande podotactile



Rue du 8 mai 1945

REPRISE DES REVÊTEMENTS ET ÉLARGISSEMENT
DES TROTTOIRS



ASSURER LA CONTINUITÉ DU CHEMINEMENT AVEC
L'AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE PIÉTON AVEC
BANDE PODOTACTILE



Avenue Général du Tailлис

ASSURER LA CONTINUITÉ DU CHEMINEMENT PIÉTON AVEC
AMÉNAGEMENT DES PASSAGES PIÉTONS



Avenue Général Leclerc

Assurer la continuité du cheminement piéton par l'aménagement des passages piétons : pose de bandes podotactiles



Programmation 2024

Rue Aristide Briand

ASSURER LA CONTINUITÉ DU CHEMINEMENT



Avenue Foch (devant la gare)

DÉPLACER LE PASSAGE PIÉTON (FACE À UN ARBRE)

CHEMINEMENT AVEC UN NOUVEAU PASSAGE PIÉTON QUI LONGE
LA BORDURE AVEC MISE AUX NORMES DE LA PLACE PMR
DEVANT LA GARE

MARQUAGE DE NOUVEAU EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT
AU NIVEAU DE L'ANCIEN PASSAGE PIÉTON



Rue Maréchal de Lattre de Tassigny

MISE EN PLACE DE BANDES PODOTACTILES ET AMÉNAGEMENT
DES BATEAUX SUR 4 PASSAGES PIÉTONS



MISE AUX NORMES DES 3 PLACES PMR
AVEC UNE RÉFLEXION POUR LA PLACE SITUÉE
CÔTÉ PHARMACIE (À DÉPLACER CÔTÉ PAIR DE LA RUE)



Programmation 2025 - 2027

Rue des écoles

MISE EN PLACE DE BANDES PODOTACTILES ET AMÉNAGEMENT
DES BATEAUX SUR LES 12 PASSAGES PIÉTONS



EFFAÇAGE DES PLACES DE STATIONNEMENT (5 ML) DE PART
ET D'AUTRE DU PASSAGE PIÉTONS



MISE AUX NORMES DES 2 PLACES PMR
(PARKING DEVANT LE TENNIS)



Mail Couperin

MISE EN PLACE DE BANDES PODOTACTILES ET AMÉNAGEMENT
DES BATEAUX SUR 4 PASSAGES PIÉTONS



MISE AUX NORMES D'UNE PLACE PMR

Mail Couperin

ELARGISSEMENT DES TROTTOIRS PRÉSENTANT UNE LARGEUR
INSUFFISANTE
REVÊTEMENT À PRÉVOIR



CONTINUITÉ DU CHEMINEMENT À PRÉVOIR



Rue Marcel Paul

MISE EN PLACE DE BANDES PODOTACTILES ET AMÉNAGEMENT
DES BATEAUX SUR 3 PASSAGES PIÉTONS



MISE AUX NORMES DES 2 PLACES PMR

Rue Victor Hugo/Voltaire

MISE EN PLACE DE BANDES PODOTACTILES ET
AMÉNAGEMENT DES BATEAUX SUR
14 PASSAGES PIÉTONS



REVÊTEMENT DES TROTTOIRS



MISE EN PLACE D'UNE ALERTE SONORE



Boulevard Voltaire

AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS POUR PERMETTRE UN PASSAGE
D'UNE LARGEUR SUFFISANTE



Boulevard Voltaire

Aménagement des passages piétons avec bande podotactile



Quartier des Roches

MISE EN PLACE DE BANDES PODOTACTILES
ET AMÉNAGEMENT DES BATEAUX
SUR 11 PASSAGES PIÉTONS

ABAISSEMENT DE BORDURES



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20230706-084-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023